

La **Siagi** est une société de cautionnement mutuel qui apporte sa garantie aux crédits octroyés par les banques aux petites entreprises.

✓ Entreprises et projets soutenus

- petites entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 15M€, le total bilan inférieur ou égal à 7,5M€ et occupant moins de 50 personnes à l'effectif
- financements d'actifs corporels et/ou incorporels pour la création, reprise et développement de l'entreprise
- exploitants agricoles déjà installés, Jeunes Agriculteurs, primo entrepreneurs

✓ Statuts éligibles

- tout statut juridique

✓ Interventions

- garantie sur les crédits bancaires
- durée: 24 à 144 mois (180 mois sur certains projets)
- avec ou sans différé d'amortissement
- quotité risque de 20 à 50% du montant du crédit (jusqu'à 70% en fonction des dispositifs régionaux)

Pour en savoir plus : [SIAGI, société de caution mutuelle pour les petites entreprises](#)